



## Côte d'Ivoire

### Poursuite des violences en Côte d'Ivoire

18 mars 2011

## Carnage à Abobo sur fond de déclarations incendiaires

**La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) condamne vivement l'intensification des violences et des exactions perpétrées contre les populations civiles en Côte d'Ivoire.**

Le 17 mars 2011, au moins six obus se sont abattus dans plusieurs quartiers d'Abobo, notamment sur le marché Siaka Koné du quartier Marley, causant la mort de près de 30 personnes et faisant près de 60 blessés. Depuis plusieurs jours, les populations civiles d'Abidjan sont la cible de tirs indiscriminés à l'aide de chars, de mortiers et de Kalachnikov, en particulier dans les quartiers de Yopougon, Adjamé et Abobo.

À cela s'ajoute la poursuite de nombreuses autres exactions à l'encontre des civils victimes notamment d'exécutions sommaires et de disparitions forcées. D'après les informations reçues par la FIDH, dans la seule journée d'hier, 4 personnes auraient en effet été tuées par un agent de police dans le quartier d'Adjamé, 3 autres auraient été enlevées à Yopougon par des éléments du Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS) et 7 autres, dont 3 étudiants, auraient été tuées dans le quartier de Cocody par des éléments du Groupement pour la paix (GPP), milice proche du camp de Laurent Gbagbo.

Ces actes de violence accompagnent les déclarations incendiaires et autres incitations à la haine et à la violence relayées dans certains médias. Le quotidien Le Temps, proche de Laurent Gbagbo a publié aujourd'hui l'interview d'un homme qui s'est présenté comme étant retraité des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire se faisant appeler « Commandant Fokker » et se disant être à la tête d'un « commando invisible patriotique ». Dans cette interview ce commandant a déclaré « *nous avons bouclé nos recrutements et sommes prêts à porter le feu [...] beaucoup de chefs rebelles ont installé leurs familles à Abidjan et nous avons commencé à les repérer famille par famille. Personne n'y échappera. [...] Depuis hier, nous avons commencé à frapper. Nos ennemis reçoivent déjà nos visites à domicile, dans leurs bureaux ou même dans les rues* ». Ayant imposé un ultimatum de 72h à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour quitter le pays, ce commandant a poursuivi en déclarant « *ceux-là, l'enfer a déjà commencé pour eux. Il y en a parmi eux qui ne retourneront plus jamais dans leur pays. Fonctionnaires onusiens civils ou militaires en Côte d'Ivoire nous les mettons dans le même panier. L'insécurité est déjà un acquis pour eux, partout nous les épions* ».

« *Nous exhortons une nouvelle fois les parties en conflit à respecter le droit international humanitaire et des droits de l'Homme sous peine de voir leur responsabilité pénale individuelle engagée, y compris le cas échéant devant la Cour pénale internationale saisie de la situation en Côte d'Ivoire* », a déclaré Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH. La FIDH rappelle à cet égard que les discours de haine constituent des crimes au regard du droit international et qu'ils peuvent relèver de la compétence de la CPI.

« *Le Conseil de sécurité des Nations Unies doit donner sans délai le soutien et les moyens nécessaires à l'ONUCI*

*pour qu'elle assure pleinement son mandat de protection des civils en assurant notamment le déploiement dans les plus brefs délais des 2000 casques bleus supplémentaires prévus par la Résolution 1967 adoptée le 19 janvier 2011 par le Conseil de sécurité »*, a déclaré Roger Bouka, Secrétaire général de la FIDH.

<http://www.fidh.org/Carnage-a-Abobo-sur-fond-de-declarations>